

Etats généraux de l'alimentation
Document de propositions
Chantier 1



Jeunes
Agriculteurs



Edito de Jérémie Decerle, Président de Jeunes Agriculteurs

Les Etats généraux de l'alimentation sont une formidable opportunité pour construire ensemble des solutions concrètes avec un objectif, je l'espère, commun : revoir le partage de la valeur pour que les agriculteurs puissent vivre de leur métier. S'ils ne vivent pas de leur métier, comment pourront-ils continuer à répondre à toutes les attentes de la société ? Comment pourront-ils continuer à proposer une alimentation saine, durable et accessible à tous, sur l'ensemble des territoires ? Comment pourra-t-on assurer la relève lorsque, dans dix ans, la moitié des agriculteurs sera à la retraite ?



Les consommateurs sont de plus en plus exigeants : ils souhaitent avoir accès à une alimentation saine, de qualité, diversifiée et de proximité, pour des prix raisonnables. Mais les agriculteurs ne pourront répondre à toutes ces demandes, de plus en plus fortes, qu'à une seule condition : vivre de leur métier et être accompagnés.

Le constat, nous le partageons tous : un agriculteur sur deux a gagné moins de 350 euros en 2016. La situation est dramatique et ne cesse de se détériorer. Pourtant, la motivation des jeunes est là. Les vocations ne manquent pas. L'énergie, l'enthousiasme, les compétences sont foison. Ce qui manque, ce sont les perspectives.

Je souhaite que chaque acteur des filières, chaque acteur politique, économique, de la société, chaque consommateur, prenne conscience de la gravité de la situation et de la responsabilité partagée. Si nous voulons encore des paysans demain dans ce pays, nous devons trouver des solutions, nous n'avons pas le choix. Cette responsabilité commune, je souhaite que chacun la mesure et la prenne en compte dans sa posture pendant ce rendez-vous.

En ce qui concerne Jeunes Agriculteurs, nous serons force de propositions. Nous sommes prêts à valoriser haut et fort nos solutions, à en discuter, à débattre, à construire. J'appelle l'ensemble des acteurs à faire de même, pour l'avenir de nos jeunes, de notre alimentation et de nos territoires.

Jeunes Agriculteurs, un syndicat pour construire l'avenir de l'agriculture

Jeunes Agriculteurs, le seul syndicat dédié à la cause des jeunes

Jeunes Agriculteurs est le seul syndicat agricole entièrement dédié à la cause des jeunes. Apolitique et indépendant, il est représenté sur l'ensemble du territoire par des agriculteurs âgés de moins de 35 ans. Fort de 14 structures régionales et 95 structures départementales, le syndicat valorise toutes les régions agricoles et tous les secteurs de production en France.

Une seule agriculture, celle des Hommes

Jeunes Agriculteurs défend une vision de l'agriculture familiale, où les agriculteurs prennent leurs décisions de façon indépendante et autonome et où se développent des exploitations viables, vivables et transmissibles. Jeunes Agriculteurs œuvre pour que demain, les agriculteurs soient nombreux, les territoires vivants et que notre alimentation ait du sens.

La vocation de Jeunes Agriculteurs : assurer le renouvellement des générations en agriculture en facilitant les conditions d'accès au métier et en assurant des perspectives de long terme pour les jeunes qui s'installent.

Cette vision, ce « modèle » est selon nous la garantie d'une agriculture durable. Il est compatible avec une diversité de systèmes de production et de pratiques.

Nos missions :

- défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et ceux qui sont en phase d'installation,
- proposer des idées novatrices pour l'avenir,
- former les futurs responsables syndicaux,
- promouvoir le métier d'agriculteur et animer le milieu rural.

Le contexte

Données clés

Les défis à relever :

- **Une diminution drastique du nombre d'agriculteurs** : en 25 ans, la France a perdu la moitié de ses agriculteurs. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la diminution du nombre d'agriculteurs et l'augmentation progressive de la taille des exploitations n'ont pas conduit à une amélioration des revenus : en 2015, un agriculteur sur trois a touché un revenu inférieur à 350 euros et en 2016, un agriculteur sur deux selon les estimations de juin 2017 (MSA).
- **Des risques de plus en plus importants** : aléas climatiques, volatilité des prix, risques sanitaires et règlementaires, concurrence internationale.
- **Des relations commerciales déséquilibrées** : les agriculteurs ont du mal à peser autant que les industriels et les transformateurs dans les relations commerciales. Trop souvent, ils sont la variable d'ajustement.
- **Un accroissement de la distance entre une population de plus en plus urbanisée et les agriculteurs** mais aussi une recherche de proximité de la part des consommateurs : un lien à renforcer.
- **Des installations en diminution** : 13 000 installations en France en 2014 contre 22 000 en 1996 (MSA), dont 8 500 de jeunes de moins de 40 ans et 5 000 installations aidées.
- **Seuls deux départs sur trois compensés par une installation**, alors que la moitié des agriculteurs partira à la retraite dans 10 ans.

Qui sont les nouveaux installés ?

- **Une population qui se féminise** : 1/3 de femmes chez les jeunes installés de moins de 40 ans.
- **Des profils plus variés** : 30% des jeunes installés ne sont pas issus du milieu agricole.
- **Une population de mieux en mieux formée.**
- **Une performance du dispositif d'accompagnement à l'installation** : plus de 98% des jeunes sont encore en activité 5 ans après leur installation.

Du producteur au consommateur, vers une meilleure répartition de la valeur

Une « guerre des prix » opérée par la grande distribution

Le rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges publié en avril 2017 tente comme chaque année d'expliquer les relations entre opérateurs commerciaux des filières. Des relations tendues entre fournisseurs et distributeurs qui intensifient la pression sur les exploitations agricoles.

- Une baisse des prix payés aux producteurs

Une forte baisse des prix à la production est observée tout au long de l'année 2015 dans la plupart des filières agricoles : recul du prix des produits agricoles de 6,9% entre 2014 et 2015) et s'est maintenue en 2016 (+0,3%). Une nouvelle baisse (de -1,5%) s'observe également pour les produits des industries alimentaires, en recul pour la troisième année consécutive. Sur 100 euros payés par le consommateur, seuls 6% reviennent au producteur.

- Mais une augmentation du prix payé par les consommateurs

Les prix à la consommation, quant à eux, progressent en moyenne un peu plus encore en 2016 (+0,7%) qu'en 2015 (+0,5%).

Ces chiffres s'expliquent en partie par la stratégie «de guerre des prix » que se livrent les enseignes de la grande distribution ayant principalement deux postes de charges qui constituent leur marge de manœuvre : les frais de fonctionnement et les prix à l'achat comme le traduit la concentration des enseignes de la grande distribution opérée fin 2014. Quatre acteurs se partagent désormais 92,5% des parts de marché à l'achat. Une tension que subissent de plein fouet les industriels qui, pour conserver au maximum leur marge, la reporte sur l'amont des filières, souvent impuissant. Par ailleurs, la situation sur le segment RHD est tout aussi tendue pour les mêmes raisons.

Des consommateurs de plus en plus « acteurs »

En parallèle, une partie des consommateurs devient de plus en plus sensible aux problématiques que rencontrent les agriculteurs et adapte leur consommation ou se tourne progressivement vers des systèmes alternatifs de distribution, plus en lien avec la dimension locale et l'humain, pour retrouver confiance en leur alimentation. C'est ainsi que depuis plusieurs années, les territoires français voient émerger un nombre croissant d'initiatives locales ou territoriales (telles que la vente à la ferme, les marchés ou magasins de producteurs, les drives fermiers, etc.) qui remportent l'adhésion des consommateurs. Il existe également une demande à l'export mais cette demande est de plus en plus qualitative. L'export ne doit plus être une voie de dégagement mais bien de valorisation.

Nos propositions : trois axes de travail pour améliorer le revenu des producteurs

Dans ce contexte de fortes tensions sur les prix subie par la quasi-totalité des filières depuis l'été 2015, poursuivie en 2016, Jeunes Agriculteurs travaille à identifier et actionner les différents leviers pour sortir la profession agricole de la crise économique : de la structuration de nos filières à la prise de conscience des pouvoirs publics.

Après deux années de forte mobilisation syndicale permettant d'obtenir des mesures d'urgence, Jeunes Agriculteurs a fait de ce sujet une priorité du mandat 2016-2018, aux côtés du renouvellement des générations d'agriculteurs.

Nos propositions, présentées dans les pages qui suivent, s'articulent autour de trois axes :

- le revenu par l'organisation des filières ;
- le revenu par la création de valeur ajoutée ;
- le revenu sécurisé par des politiques publiques adaptées.

I. Le revenu par l'organisation des filières

1

Favoriser le regroupement de l'offre : inciter à la mise place et au développement des Organisations de producteurs (OP) et des Associations d'organisations de producteurs (AOP).

Notre objectif : rééquilibrer les négociations commerciales au profit des producteurs sur les marchés de masse.



Les producteurs
Les interprofessions
Les coopératives
L'enseignement agricole
Les Points Accueil installation (PAI)
L'Autorité de la Concurrence



Créer une Association d'Organisations de producteurs (AOP) par filière dans chaque région administrative, qui aura pour missions :

- la structuration de l'offre pour répondre à la demande,
- la distribution des volumes à produire aux porteurs de projet,
- la transparence des transactions,
- la représentation des intérêts des organisations de producteurs (OP), y compris les coopératives, au niveau des interprofessions régionales.



Revoir le droit de la concurrence pour faciliter les démarches de regroupement de l'offre :

- étendre le « mini-paquet lait », qui permet aux producteurs de se regrouper en OP et AOP, aux autres productions,
- appliquer l'exception agricole au droit de la concurrence permis dans le traité de Rome.



Assurer le transfert de propriété pour que les contrats soient gérés directement par les OP dans l'objectif de peser davantage dans les négociations.



Inciter les jeunes agriculteurs à adhérer aux OP :

- faire connaître les avantages d'adhérer à une OP dans les Points accueil installation,
- faire que l'appartenance à une OP soit un critère de la Dotation jeune agriculteur (DJA), et d'autres aides (majoration du Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, aides couplées, etc.).



Accompagner le développement des OP et AOP.

2

Favoriser la contractualisation

Notre objectif : sécuriser une partie de la production des agriculteurs et leur assurer une meilleure visibilité.



Les Organisations de producteurs
Les transformateurs
Les distributeurs
Les interprofessions



Inciter et accompagner la mise en place de partenariats tripartites entre OP, transformateurs et distributeurs prévoyant :

- un volume,
- une durée d'engagement adaptée aux besoins des producteurs,
- des indicateurs de marché et de coûts de production (incluant les charges opérationnelles et de structure et la rémunération de la main d'œuvre),
- des indicateurs relatifs à la valeur finale du produit et aux débouchés du partenaire contractuel,
- des seuils de déclenchement de la caisse de péréquation de l'OP,
- une qualité.

Ces contrats ne doivent pas pouvoir être cédés ni marchandés et ne doivent comprendre aucune clause d'exclusivité.



Mettre en place des contrats-cadres entre les OP et leurs clients précisant :

- les prix payés, qui doivent prendre en compte les coûts de production,
- les volumes,
- la qualité.

Ces contrats-cadres permettent de gérer plus efficacement les volumes entre les membres des OP.

3

Mettre en place des mesures de gestion des marchés

Notre objectif : permettre aux filières de s'adapter et de faire face aux fluctuations du marché.



Les interprofessions
Les pouvoirs publics nationaux et européens
Les organisations de producteurs



Etendre à toutes les filières les mesures de gestion du marché permettant de : limiter la production, d'écouler la surproduction en la distribuant sous forme d'aide alimentaire aux populations qui en ont besoin et en dernier recours, détruire les produits.

Par exemple, mettre en place un outil de gestion des volumes à l'échelle européenne permettant d'adapter l'offre à la demande : fixer les volumes en lien avec les interprofessions et en s'appuyant sur les observatoires européens.

Faire des coopératives des acteurs incontournables des territoires et de la création de valeur et renforcer le lien avec les adhérents :

- Créer de la valeur ajoutée sur la production agricole et assurer une rémunération aux adhérents coopérateurs
- Favoriser les leviers coopératifs pour une installation réussie pour tous : faire des coopératives des contributeurs au soutien financier des jeunes qui s'installent
- Recréer une proximité entre adhérents et administrateurs et un partage du projet coopératif
- Développer la coopération entre coopératives
- Revisiter la gouvernance de nos coopératives en favorisant le renouvellement des générations d'administrateurs
- Assurer et renouveler une meilleure formation des agriculteurs pour faciliter la prise de responsabilité et optimiser les performances des coopératives

II. Le revenu par la création de valeur ajoutée

1

Accompagner et soutenir les démarches de reprise en main de la distribution des produits par les producteurs eux-mêmes

Notre objectif : renforcer le lien producteur/consommateur et relocaliser l'économie agricole pour conserver la valeur ajoutée dans les territoires.



Les producteurs
Les coopératives
Les chambres d'agriculture
L'Etat
Les collectivités
Les consommateurs



Faciliter l'émergence de projets collectifs de distribution des produits agricoles gérés et maîtrisés par la profession :

mettre en avant les expériences réussies auprès des consommateurs, des acteurs économiques et politiques.



Faciliter l'approvisionnement local dans la restauration hors domicile (RHD) :

- renforcer le lien entre l'offre et la demande.
- Pour la restauration collective publique :
 - agir sur les budgets dédiés,
 - assouplir le code des marchés publics,
- aider les transformateurs à répondre à ce type de marché (volume, portion, logistique) par un regroupement des demandes, des aides aux investissements, etc.
- favoriser le regroupement de l'offre dédiée,
- former le personnel de cuisine et investir dans le matériel pour cuisiner des produits frais.

2

Promouvoir les produits français

Notre objectif : valoriser la production et l'approvisionnement de proximité, assurer une entière transparence auprès des consommateurs tout au long de la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette.



Les industriels
Les distributeurs
Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
La DGCCRF
Les consommateurs

 Faire appliquer l'obligation à titre expérimental d'étiqueter l'origine des produits sur les produits transformés contenant de la viande et du lait :

- sensibiliser les consommateurs à l'expérimentation et plus largement à la transparence totale en matière d'affichage de l'origine,
- sensibiliser les industriels et les acteurs de la distribution à l'importance d'appliquer le décret rapidement pour une évaluation pertinente,
- contrôler l'application de cette obligation et appliquer les sanctions en cas de non-respect,
- évaluer le dispositif.



Les Etats membres de l'Union européenne
Le Centre européen des jeunes agriculteurs (Ceja)
La Commission européenne
Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Mettre en œuvre une stratégie européenne dès aujourd'hui pour rendre l'étiquetage définitif et l'élargir à d'autres Etats Membres :

- capitaliser sur notre expérience et sur les bonnes pratiques,
- relancer le débat sur la question au Ceja en l'élargissant à la question de la création de valeur dans la chaîne alimentaire (faire le lien avec la task force sur les marchés agricoles),
- faciliter la possibilité d'afficher et de communiquer sur l'origine afin d'assurer une transparence pour les consommateurs.



Les consommateurs
Les producteurs
Les interprofessions
Les transformateurs
Les distributeurs



Engager une réflexion sur une différenciation concrète des produits français

- valoriser les pratiques agricoles
- valoriser le modèle de production

3

Mettre en place dans chaque interprofession une stratégie de filières

Notre objectif : créer et partager la valeur, mettre en place des projets communs entre les différentes familles des interprofessions et des stratégies de filière cohérentes et adaptées.



Les interprofessions
Les OP et AOP

Les coopératives
Les industriels
La grande distribution
Les consommateurs

➡ **Mettre en place une stratégie pour chaque filière et entre les filières, en ciblant celles qui n'en ont pas :**

- différenciation et segmentation,
- priorités de développement,
- ces stratégies doivent permettre de mieux répondre aux attentes des consommateurs.

➡ **Dans chaque stratégie de filières, intégrer l'objectif de renforcer le lien entre producteur et consommateur.**

4 Favoriser les innovations à toutes les échelles

Notre objectif : créer de la valeur via les innovations en termes de pratiques et de bénéfices environnementaux.



Les OP
Les interprofessions
Les transformateurs
Les distributeurs

➡ **Investir tous les grands champs d'innovation qui intéressent l'agriculture :**

- agronomie : lutte contre le changement climatique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, stockage de carbone, gestion de l'eau, connaissance et fonctionnement du sol, identification des bio-agresseurs,
- agriculture numérique : gestion des données,
- technologie/ robotique,
- génétique et nouvelles techniques de sélection végétale (NBT),
- modes de commercialisation.

➡ **Promouvoir les méthodes d'innovation, de recherche de développement qui impliquent tous les acteurs, comme les dispositifs de fermes expérimentales.**

➡ **Distribuer la part du fonds carbone aux agriculteurs qui améliorent leurs pratiques ou qui mettent en place de bonnes pratiques environnementales.**

➡ **Inclure dans les contrats tripartites des indicateurs de performance environnementale des filières.**

III. Le revenu par l'adaptation des politiques publiques

Les relations commerciales dans leur ensemble doivent être moralisées : le cadre de négociation doit être respectueux de l'ensemble des acteurs concernés et les outils existants renforcés (Autorité de la Concurrence, DGCCRF, etc.).

1

Une première étape : faire respecter les dernières lois : loi de consommation (Hamon), Loi Macron et loi Sapin II

Notre objectif : faire appliquer les lois en cours.



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Le ministère de l'Economie, dont l'Autorité de la Concurrence
L'ensemble des acteurs économiques des filières

Ces vingt dernières années nous avons connu pas moins de 8 lois qui encadrent les relations commerciales entre acteurs des filières agricoles. Pourtant, le revenu des producteurs n'est toujours à la hauteur de la valeur créée et les situations de difficulté économique se multiplient dans les exploitations. Force est de constater qu'une partie des mesures sont, soit non appliquées, soit détournées de leur objectif initial.



Faire appliquer les mesures concernant les négociations commerciales :

- clause de renégociation en cas de fluctuation des prix des matières premières,
- l'interdiction de la marchandisation des contrats laitiers pour une durée de 7 ans,
- le renforcement des organisations de producteurs,
- l'inclusion des coûts de production dans les contrats,
- le renversement de la construction du prix,
- l'encadrement des promotions avec un plafonnement à 30% du prix initial,
- le renforcement des sanctions contre les entreprises qui ne publient pas leurs comptes.

De plus, nous souhaitons que la transparence sur les marges nettes publiées par les distributeurs soit appliquée, notamment sur les loyers commerciaux qui ne reflètent pas toujours la réalité.

2

Faire appliquer la Loi de Modernisation de l'Economie (LME)



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Le ministère de l'Economie, dont l'Autorité de la Concurrence
L'ensemble des acteurs économiques des filières

La Loi de Modernisation de l'Economie (LME), votée en 2008, avait pour objectif de faire baisser les prix à la consommation. Cet objectif n'a pas été atteint et les négociations commerciales ont été dégradées, au détriment des transformateurs et au bénéfice des distributeurs.

La LME a introduit certaines mesures pouvant être plutôt bénéfiques sur le papier :

- réduction des délais de paiement,
- fin des marges arrière,
- possibilité de rouvrir les négociations en cas de fortes variations des prix des matières premières,
- conditions générales de vente (CGV) comme point de départ des négociations,
- mise en place de la convention unique qui répertorie le processus qui a amené à la conclusion du contrat à partir des CGV.

Cependant, ces avancées ont été détournées de leurs objectifs initiaux, notamment du fait de l'interprétation laissée aux acteurs.

Quelques exemples :

- refus de partir des Conditions Générales de Vente transmises par les fournisseurs et reprise des négociations de l'année précédente comme base de discussion.
- développement des Nouveaux Instruments de Promotion (NIP) qui déséquilibrent les contrats. Par exemple : « 3 produits pour le prix de 2 » ou « remise sur la carte de fidélité ». Le distributeur considérant que l'avantage ne lui revient pas mais revient directement aux consommateurs, ces NIP n'ont pas à apparaître dans la convention unique.

Les contrôles doivent être renforcés pour mettre fin aux déséquilibres des contrats.



Nous pensons avoir aujourd'hui un panel d'outils législatifs suffisant pour mettre en place la majorité de nos propositions mais il est urgent que les lois s'appliquent et que la puissance publique en soit garante.



Renforcer l'observatoire des prix et des marges et lui donner le pouvoir de faire des recommandations en matière de « partage de la marge ».

3

Appliquer et étendre le dispositif du coefficient multiplicateur



Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Les acteurs économiques

Le dispositif du coefficient multiplicateur permet de limiter en pourcentage la marge que peut réaliser chaque intermédiaire d'une filière quand les cours à la production baissent fortement. Ainsi un distributeur achetant un produit à un prix bas sera limité dans la multiplication qu'il opérera pour la revente. Par ce biais, des prix bas aux producteurs seront répercutés directement auprès des consommateurs.



Appliquer ce dispositif, actuellement prévu dans la filière fruits et légumes, et permettre de l'activer plus facilement (il nécessite l'accord des ministères en charge de l'Economie et de l'Agriculture).



Adapter ce dispositif à toutes les filières, notamment celles avec transformation des produits.

4

Mettre en place un environnement commercial sécurisant



L'Etat
Les régions
Les parlementaires



Ne pas ratifier le Ceta, évaluer les accords commerciaux existants et ne pas en signer de supplémentaires :

- le parlement ne doit pas approuver le Ceta
- assurer la transparence et le suivi des travaux de la commission d'audit sur le Ceta nommée par le premier ministre.

La signature d'accords commerciaux internationaux met en concurrence des produits européens avec des produits étrangers ne respectant pas toujours les mêmes règles et/ou pour lesquels les producteurs européens ne sont pas compétitifs.

Avoir une réflexion complète sur la formation des prix, le partage de la valeur ne peut s'envisager qu'en prenant en compte les impacts potentiels des accords commerciaux : l'importation de produits « substituables » même en faible quantité peut avoir un impact fortement négatif sur la formation des prix sur le marché intérieur. Elle peut être aussi un moyen de « pression » de la part de l'aval de la filière pour exacerber la guerre des prix et pressuriser le maillon de la production. Par exemple, l'importation de morceaux nobles de viande bovine est destructeur de valeur pour l'ensemble de filière.



Les institutions européennes
Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Défendre une réforme de la PAC qui permette de sécuriser le revenu des agriculteurs :

- La PAC n'a pas vocation à pallier des prix structurellement non rémunérateurs mais elle peut stabiliser les revenus et inciter à l'organisation des filières :
- mettre en place des aides contra-cycliques, développer les assurances, fonds de mutualisation, épargne de précaution,
- défendre une augmentation du budget de la PAC,
- mettre en place un cadre réglementaire plus abouti pour empêcher que ces dispositifs n'entraînent de nouvelles pressions à la baisse sur les prix d'achats aux producteurs,
- utiliser les soutiens couplés pour inciter à l'organisation des filières.

La PAC ayant pour fondement originel le maintien et l'amélioration de l'accessibilité alimentaire pour le plus grand nombre, elle a contribué depuis sa création à augmenter la production agricole et à la baisse des prix à la consommation. Le resserrement voire le croisement des courbes entre le coût de la production et le prix d'achat aux agriculteurs met la production agricole sous tension constante. Dès lors, les moindres fluctuations négatives des marchés entraînent des difficultés ravageuses pour les agriculteurs, difficultés qui ne peuvent pas toutes être résolues grâce aux outils individuels ou de filière. La PAC doit donner la visibilité aux agriculteurs sur le long terme.



Renforcer le rôle du CORENA



Les institutions européennes
Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Les associations environnementales
Les organismes de recherche

Le Comité de rénovation des normes en agriculture a pour mission d'anticiper les nouvelles normes et de simplifier et mettre en cohérence les normes existantes. Sa composition est paritaire : il réunit la profession agricole et l'ensemble des ministères pouvant être amenés à traiter de dossiers agricoles. Il doit être consulté dès que des démarches de simplification ou de dé-surtransposition sont engagées.

Plusieurs travaux sont déjà lancés dans le cadre de ce comité, notamment sur :

- l'anticipation des normes européennes,
- la méthanisation agricole
- le statut de l'agriculteur professionnel.

- 
- Mettre en place une politique environnementale basée sur des obligations de résultats et pas seulement sur des obligations de moyens :**
- faire d'avantage confiance aux agriculteurs dans les pratiques, les expériences, les innovations qu'ils mettent en œuvre pour protéger les ressources,
 - construire des dispositifs partagés et pilotés par les agriculteurs pour atteindre les objectifs en matière environnementale,
 - gommer les distorsions de concurrence qui ont un coût pour les agriculteurs.
-
- 
- Améliorer la fiscalité agricole :**
- rendre la fiscalité incitative : l'innovation pourrait par exemple bénéficier d'incitations fiscales,
 - étudier un transfert de charge des agriculteurs vers l'aval et ou le consommateur (TVA sociale ou taxes affectées) avec une répercussion moindre sur le prix de vente du produit fini.
-
- 
- Mettre fin au dumping social, fiscal, environnemental et sanitaire.**

Notre objectif : faire en sorte que les agriculteurs, en particulier les jeunes, aient les meilleures conditions possibles pour développer leur exploitation et être les acteurs des évolutions de l'agriculture.

Les Etats généraux de l'alimentation doivent aussi permettre de favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs, de remettre les femmes et les hommes au centre des politiques et de sécuriser les outils de production.



L'Etat
Les régions
Les parlementaires



Accompagner le renouvellement des générations d'agriculteurs

- défendre un budget ambitieux pour accompagner les jeunes sur les plans humain et financier,
- compenser les disparités régionales par un cadre national afin de maintenir une activité agricole sur l'ensemble des territoires,
- renforcer l'enseignement agricole et la formation,
- renforcer les dispositifs fiscaux et sociaux qui ont pour vocation d'accompagner la transmission ou l'installation des jeunes agriculteurs (repérage des cédants, DPTI : déduction pour transmission et installation).



Faire appliquer le registre des actifs pour mettre les Hommes au centre des différents dispositifs.

- définir l'actif agricole en prenant en compte des critères de formation, de revenu et de temps de travail liés à l'activité,
- cibler les aides vers ces actifs agricoles.



Recalibrer la politique des structures et d'accès au foncier agricole pour les non agriculteurs.

- sur la base de critères objectifs en lien avec la notion d'agriculteur actif,
- afin de permettre de mieux distinguer l'investissement vertueux de l'investissement-accaparement,
- pour éviter la concentration excessive des terres agricoles en de mêmes mains,
- pour éviter la simplification outrancière des processus de production dans le cadre de délégations intégrales de gestion d'exploitations pouvant conduire à l'appauvrissement des sols.

Pour la création d'un pacte alimentaire avec les citoyens

Une meilleure organisation des filières, la création et la répartition de valeur ajoutée, l'adaptation des politiques publiques créeront des conditions favorables pour que les agriculteurs puissent sécuriser leur revenu, première étape pour être en capacité de répondre aux demandes des consommateurs.

Car l'objectif est bien de répondre aux attentes sociétales et aux demandes des consommateurs, qui sont en constante évolution :

- un intérêt croissant pour la transparence sur l'origine des produits,
- un attrait pour les productions locales,
- un regard nouveau sur les modes de production (bien-être animal, environnement...)
- une alimentation accessible à tous.

Renforcer le lien entre agriculture et alimentation ne peut se faire que sous l'impulsion du politique, par la mise en place de pactes alimentaires national et régionaux.

Un pacte national pour assurer une alimentation durable, saine et accessible à tous

L'échelon national doit s'appuyer sur la notion de durabilité pour à la fois assurer la santé des consommateurs, le respect de l'environnement, l'accès à l'alimentation, mais aussi la relocalisation de l'agriculture. Ce pacte doit permettre d'insuffler une vision à l'échelon régional. De nombreux acteurs doivent être impliqués : la restauration hors domicile, la distribution, les pouvoirs publics, les régions, les chambres consulaires, les interprofessions et les consommateurs, sous le pilotage du ministère chargé de l'Agriculture.

Un pacte régional pour fixer des stratégies d'approvisionnement

L'échelon régional doit permettre de fixer les stratégies d'approvisionnement de la restauration collective. La collectivité, l'administration publique et les acteurs économiques doivent travailler de concert pour assurer une alimentation saine aux consommateurs, concourant aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

La sensibilisation des consommateurs : une étape indispensable

L'éducation à l'alimentation doit compléter ce pacte alimentaire, en particulier auprès des jeunes, qui sont les consommateurs de demain. Le ministère en charge de l'Education nationale doit se saisir du sujet, en partenariat avec Jeunes Agriculteurs et le ministère en charge de l'Agriculture : visites d'exploitation par les scolaires, mais aussi formation des futurs agriculteurs à la commercialisation des produits.

Ainsi, les agriculteurs doivent proposer et gérer des réseaux alternatifs de distribution des produits agricoles et alimentaires pour répondre à la demande des consommateurs, retisser les liens avec les citoyens et capter davantage de valeur.

www.jeunes-agriculteurs.fr



@JeunesAgri



Jeunes Agriculteurs Syndicat

Contact presse :

Célia Faure

cfaure@jeunes-agriculteurs.fr / 01 42 65 86 16 – 06 68 66 15 83